



## **RÈGLEMENT DE CONSULTATION CONTRAT**

### **Assistance à Maitrise d’Ouvrage pour la mise en place du contrat d’exploitation des chaufferies de la Ville de MERIEL**

#### **1) Identification de la personne publique :**

Dénomination et adresse de l'établissement et du service acheteur :

MAIRIE DE MERIEL – 62 GRANDE RUE – 95630 MERIEL

Personne responsable du marché : Monsieur Jean-Louis DELANNOY, Maire

#### **2) Procédure :**

Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Cette annonce ne constitue pas un appel d'offres, mais une simple mise en concurrence dénuée de formalisme, telle que l'a prévu le décret.

#### **3) Objet du marché :**

Le marché a pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un contrat d'exploitation des chaufferies et autres installations climatiques et de traitement de l'air

#### **4) Description des fournitures ou prestations :**

Le présent marché comprend une tranche ferme, découpée en trois phases et une tranche optionnelle.

Tranche ferme :

- L'analyse de l'existant ;
- Les propositions d'orientations communales, à la demande des services compétents de la ville de MERIEL au travers de la conception du DCE, l'analyse des offres et la présentation d'un rapport de sélection,
- La clôture du marché en cours.

Tranche conditionnelle :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contrôle et suivi du nouveau marché

#### **5) Durée du marché**

Le marché sera passé pour une durée de dix mois sur les missions de base.

#### **6) Contact :**

Tous les renseignements utiles peuvent être obtenus auprès de monsieur le directeur des services techniques, M. THELLIER Christophe ; tél 01.34.48.21.50 ; adresse électronique : [dst@ville-de-meriel.fr](mailto:dst@ville-de-meriel.fr)

#### **7) Date limite de transmission des offres et modalités de transmission :**

Les offres devront être parvenues à la Mairie de Mériel au plus tard le 15 février 2019 à 12 h, par voie dématérialisée sur le site <http://www.achatpublic.com>

**8) Contenu des offres :**

L'offre devra contenir l'acte d'engagement selon le modèle joint dûment signé par le candidat ; le descriptif détaillé de la prestation également daté et signé portant les délais d'exécution.

**9) Critère de jugement des offres :** les critères de jugement des offres sont :

- Références : 15 %
- Prix : 40 %
- Qualité du mémoire technique démontrant un savoir-faire : 45 %

**10) Délai de validité des offres :** 45 jours.

**11) Prix et règlements des comptes :**

Les prix sont exprimés hors taxes ; et TTC, le montant de la TVA et des éventuelles autres taxes devront apparaître clairement dans la proposition de prix.

Le prix du contrat sera ferme et définitif pour la durée de la mission.

**12) Règlement**

Le règlement s'effectuera par mandat administratif avec virement dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture, après réalisation de la prestation ou de la fourniture. Aucun acompte ne sera versé.

Une facturation sera établie en un exemplaire original après chaque phase.

Les factures pourront être transmises de manière dématérialisée via le portail Chorus pro ou par mail à l'adresse [accueil@ville-de-meriel.fr](mailto:accueil@ville-de-meriel.fr)

**13) Notification :** le marché sera notifié au titulaire par LRAR, 10 jours après l'envoi d'une LRAR aux candidats refusés.

Un avis d'attribution sera rendu public par publication sur le site de la ville de Mériel : <http://www.meriel.fr/>